

Postulat : un plan énergie et climat communal (PECC) pour notre Commune

Préambule

Dans le cadre des transformations sociétales que nous traversons, les élus sont appelés à jouer un rôle de soutien de plus en plus important aux projets afin que des synergies puissent être réalisées notamment dans le cadre des thèmes relatifs à l'énergie et au climat.

La Municipalité a évoqué à plusieurs reprises l'attention qu'elle porte à ces questions. On assiste à une accélération de la prise de conscience mais les communes peinent à étudier et à proposer des solutions répondant à l'ensemble de la thématique. On remarque aussi que lors de la campagne des élections communales les candidats à l'exécutif avaient, selon leurs convictions, relevé ces questions. Le moment est venu d'agir.

Objet du postulat – Présentation du PECC

En date du 15 mars, le Conseil d'État annonçait le lancement d'un programme d'accompagnement aux communes pour la mise en place de leur plan climat¹. Celui-ci est doté de CHF 2,4 millions et vise à soutenir le dessein d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 dans notre canton. Afin de parvenir à réaliser cet objectif, le canton de Vaud propose une boîte à outils aux communes ainsi que l'aide de spécialistes externes. En effet, pour faire face aux défis climatiques, tous les acteurs doivent s'engager : la Confédération, les cantons, mais aussi les communes. Cela peut être difficile pour les petites et moyennes communes, c'est pourquoi ce fond leur est destiné prioritairement afin de couvrir jusqu'à 50% des coûts de la démarche qui est estimée à CHF 25'000. Cette subvention « générale » complète les subventions spécifiques dont pourraient déjà bénéficier des projets énergétiques et climatiques de notre commune.

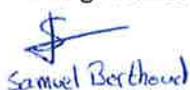
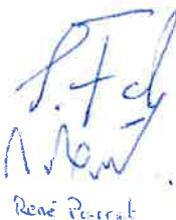
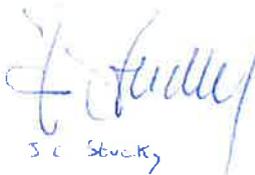
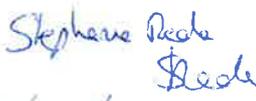
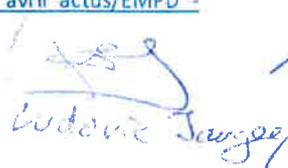
Concrètement, il s'agit pour notre exécutif de lancer une démarche qui structurera sa stratégie dans le domaine de l'énergie et du climat pour la législature 2021-2026. À cette fin, elle sera épaulée par des spécialistes au travers d'une procédure « clé en main » où elle pourra choisir des objectifs pragmatiques pour notre commune via une palette de fiches d'actions. Celles-ci contenant des pistes concrètes qui relèvent des compétences communales.

Conclusion

Fort du constat que chaque acteur a une place à jouer dans les objectifs climatiques que la Confédération et le Canton se sont fixés, nous demandons à la Municipalité par ce postulat, tenant compte des art. 60ss du Règlement pour le Conseil communal, qu'elle étudie les propositions émises par l'État et propose un programme d'actions à ce sujet comprenant les intentions et le financement des opérations.

Vufflens-la-Ville, le 8 mai 2021,

Les signataires :

 Samuel Berthoud
 René Perrard
 Yves Follert
 Bernard Buthiker
 David Guy
 N. Holler
 Sébastien Föhre
 S.C. Stucki
 Stéphane Roche
 Nicolas B. Hef
 Ludovic Jaeger
 M. Egvey

¹ [https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2021_avril_actus/EMPD - politique climatique accompagnement des communes.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2021_avril_actus/EMPD_-_politique_climatique_accompagnement_des_communes.pdf)